

VOTRE DOSSIER

PRÉSENTATION DU COLLECTIF

- Nom du collectif
- Structure accompagnatrice ou association de jeunes déclarée
- Présentation du collectif
 - nombre de jeunes
 - tranche d'âge
 - communes habitation
 - situation des jeunes - scolarisé, en emploi...
 - origine du collectif
 - valeurs portées...
- Projet nouveau / renouvelé

PRÉSENTATION DU PROJET

- Description du projet
- Objectifs généraux et opérationnels
- Localisation et rayonnement du projet
- Bénéficiaires du projet

BUDGET

- Budget prévisionnel de l'action
 - dépenses
 - recettes

VOTRE CANDIDATURE

DÉPÔT DE DOSSIER

- Dépôt de dossier possible tout au long de l'année
- 2 à 4 jurys par an selon les demandes
(les dates de jury seront communiquées dans un délai minimum de 1 mois et maximum de 3 mois après le dépôt du dossier)

DÉROULEMENT DU JURY

- Présentation du collectif et du projet par les jeunes (10 à 15 minutes) :
Le projet sera présenté sur un support informatique.
Les accompagnateurs n'interviendront pas.
- Échanges avec les membres du jury (10 à 15 min) avec possibilité d'intervention de l'accompagnateur
- Retour des membres du jury

DÉLIBÉRATION - ATTRIBUTION DE L'AIDE

Un courrier sera envoyé dans un délai de 15 jours suivant le jury précisant ce que les membres auront délibéré. Si une aide financière est attribuée, le versement sera établi après signature d'une convention d'engagement réciproque entre le collectif/la structure accompagnatrice et ARCHE Agglo.